



PERSONNE VULNERABLE non protégée victime

Par **GAUTIER AURELIE**, le **21/07/2018** à **20:11**

Bonjour

Je recherche des réponses aux questions suivantes

J'ai dans mon entourage une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer. Elle est encore autonome mais devient vulnérable, elle n'est pas isolée nous sommes beaucoup autour d'elle (appels et visites)

Elle a un patrimoine assez conséquent, ce qui nous inquiète c'est qu'une personne peu scrupuleuse (mais nous n'avons pas de preuves réelles) qui gravite auprès de ma tante : nous sommes certaines que de nombreuses sommes ont été soutirées, cette personne s'occupe de prendre des rdvs médicaux lui fait prendre des décisions sans nous avertir. Ma tante vit seule 82 ans est encore autonome pour beaucoup de choses mais cette fameuse personne profite de ma tante de manière assez douteuse.

Nous aimerions entamer des procédures pour la protéger de cette personne que pouvons nous faire de manière à protéger les intérêts de ma tante (pas les nôtres) nous aimerions protéger son patrimoine et surtout éloigner cette personne.

A savoir que la maladie altère le raisonnement de ma tante

Par **Visiteur**, le **21/07/2018** à **21:03**

Bonjour

Si vous êtes sa plus proche famille, le médecin doit vous connaître ?

Voyez avec lui pour entamer une procédure de demande de mise sous protection. C'est le juge qui doit décider de la meilleure formule.

Sauvegarde de justice

Curatelle

Tutelle